



# En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr) - Courriel : [ufr@sante.cgt.fr](mailto:ufr@sante.cgt.fr)

N° 16 - Mai 2020

Edito



Gérard BONNEAU,  
membre du Bureau  
de l'UFR Santé  
Action sociale

La catastrophe sanitaire est là ! Les mesures d'économies sont venues à bout des réserves de masques. Les soignant.e.s, les personnels des EHPAD, des services d'aide à domicile se trouvent démunis.e.s. Les fermetures de lits, de services, le manque de matériel ont réduit les capacités de notre système de santé qui n'est plus en mesure de répondre à la crise.

La limitation des dépenses de santé par la loi de financement de la Sécurité sociale et l'ONDAM n'ont plus lieu d'être. Les dépenses de santé doivent pouvoir répondre aux besoins exprimés par les soignant.e.s et les patient.e.s des territoires, aujourd'hui pour le COVID-19 et demain pour nos vies. Pour cela il devient de plus en plus urgent de

nous réapproprier la gestion de la Sécurité sociale et de mettre en œuvre toutes les mesures pour augmenter les recettes.

À l'issue de cette crise, il faudra déterminer les responsabilités dans les politiques de rationnement de notre système de santé qui coûte aujourd'hui des vies aux patient.e.s comme aux professionnel.le.s. La vraie responsabilité est celle de nos gouvernants, des députés qui les soutiennent, qui ont limité les dépenses de santé et laminé les hôpitaux.

Il y a d'autres façons de se montrer solidaires, notamment en se préparant à reprendre la mobilisation et les luttes pour les revendications des collègues en matière d'effectifs et de salaires, pour l'augmentation des budgets hospitaliers, pour l'annulation de la réforme des retraites, pour une loi de financement de la Sécurité sociale qui réponde aux besoins ! Et pour cela, il nous faudra être encore plus nombreuses et nombreux dans les manifestations, pour rappeler à Macron ses bonnes paroles sur le rôle des Services publics.

Le nouveau Ministre Olivier VÉRAN a demandé un nouveau report de la loi « Grand-âge », pourtant ce sujet sociétal est plus qu'urgent. Aujourd'hui le manque cruel de financement a des répercussions avec notamment des effets dévastateurs dans les EHPAD et Maisons de retraite. Nous devons prendre ce dossier essentiel à bras le corps.

Les élections à la CNRACL seront-elles maintenues ? La fédération doit mettre en place un plan de travail et constituer un groupe formé de membres issu.e.s du collectif administrateur, du collectif retraité.e.s et des membres de la CEF, la fédé doit aussi travailler avec la fonction publique territoriale pour les listes.

La crise n'est pas finie, mais déjà préparons-nous à l'après CORONAVIRUS qui commence dès maintenant.

**En attendant, prenez soin de vous !**



## Sommaire

- CR CE UFR du 24 mars 2020 p.2-3
- CR CE UFR du 8 avril p.4-5
- Pétition "Plus jamais ça" p.5
- Élections CNRACL p.6
- Notre société à l'épreuve du coronavirus p.6-7
- Pétition UCR p.7
- Le Conseil d'État, un allié des carences tragiques de nos gouvernants p.8-9
- Lettre d'Annie ERNAUX au Président de la République p.9
- Pendant le confinement, j'ai lu... p.10

# COMPTE RENDU DE LA C.E. TÉLÉPHONÉE DE L'UFR DU 24 MARS 2020



21 camarades ont participé à cette CE téléphonée en raison du confinement et il y a eu 42 interventions des camarades dans une ambiance de travail très fraternelle.

**Présidence : Jean-Luc GIBELIN**

**Compte-rendu : Isabelle LECLERCQ**

## **1) Compte rendu du CNF des 12 et 13 mars 2020 : Marie-Claude ROUAUX**

Le CNF qui a eu lieu juste avant le confinement a traité des points suivants :

➔ **Réforme des retraites** : peu d'éléments clairs concernant la reconnaissance de la pénibilité, la catégorie active, les primes, NBI. La fédération doit monter au créneau sur les retraites.

➔ **Hôpital** : moyens de fonctionnement, colère des soignants.

➔ **Décès d'une IDE poignardée.**

➔ **COVID-19** : personnel insuffisant, heures supplémentaires dé plafonnées, mise en place d'horaires dérogatoires comme passage de services en 12h, jour de carence maintenu, refus de reconnaissance des personnels atteints par le COVID en maladie professionnelle, fermetures de lits (comme à Nice) continuent, ainsi que la suppression de postes.

La fédération n'a toujours pas été reçue par le ministère, mais des participants au CNF lui demandent d'intervenir pour faire entendre la voix des hospitaliers. La situation sociale ne doit pas être étouffée par la crise sanitaire plus particulièrement sur salaires et moyens de protection et pour effectuer les soins et ouverture de lits. Elle doit se positionner sur le devenir des heures supplémentaires dé plafonnées et le CET.

➔ **CNRACL** : Les camarades CNRACL n'ont pas pu présenter le point puisqu'elles étaient au CA, la note envoyée par Cécile Marchand est lue. Les élections seront électroniques. Ces élections seront-elles maintenues ? Y aura-t-il prolongation des mandats pour les employeurs territoriaux élus jusqu'en 2021, voire plus car en 2022 les prérogatives du conseil d'administration seront modifiées. La CGT doit se battre pour le maintien de ces élections.

La Fédération doit mettre en place un plan et un groupe de travail. Elle va travailler avec la Fonction publique territoriale pour les listes : les

critères femmes-hommes seront respectés ainsi que les autres critères définis dans les élections précédentes.

Hélène, notre secrétaire générale de l'UFR, est intervenue pour dire, à nouveau, l'importance de préparer ces élections tant au niveau fédéral qu'en territoire. Il faut anticiper car nous n'avons aucune liste des retraité.e.s d'où l'intérêt d'un travail en amont sur nos territoires. La question de l'invalidité, du maintien de la catégorie active, de la notion de pénibilité qui doit être collective et non individuelle, ainsi que l'importance du fonds d'action sociale afin de rappeler le poids des enjeux autour de cette élection CNRACL.

➔ **EHPAD : prime grand âge**, loi grand âge repoussée

➔ **Présentation de la formation des aides soignant.e.s** (les 8 modules sont transformés en unités de compétences), suppression du concours d'entrée et mise en place d'un entretien de 15 à 20 minutes.

La fédération demande la reconnaissance BAC+1 pour les AS

Problématique autour des blocs de compétence. Actuellement, les agents suivent l'intégralité de la formation, le risque serait que des structures n'envoient les agents que pour le bloc de compétence qui concerne leur activité professionnelle, ce qui serait dangereux car les agents ne pourraient pas valider le diplôme d'AS.

➔ **Prochain congrès fédéral à Saint-Malo en 2021.**

Vote concernant la date du prochain congrès fédéral en faveur du mois de mai contre l'avis de la direction fédérale qui préférerait en novembre : en mai 26 000 voix, en novembre 18 000 voix.

➔ **Présentation de l'appel du CNF.**

➔ **Point sur les congrès UFAS, UFSP, UFMICT.**

## **2) Elections CNRACL :**

Un décret en date du 13 mars 2020 permettant la prolongation des mandats n'est pas de bon augure pour la tenue de ces élections. La prolongation des mandats était demandée pour les employeurs territoriaux élus dans leur ville ou commune (car suite aux élections municipales de mars, s'ils n'étaient plus élus, ils ne pourraient plus siéger, empêchant le CA CNRACL de fonctionner).

La question se pose de savoir si juridiquement le décret paru ne s'applique qu'aux politiques ou

également aux élus du personnel, car l'article 1 de ce décret parle de tous les élus et l'article 2 parle des employeurs élus...

Ce qui signifie clairement que tous les collègues élus (employeurs, représentants des actifs et retraités) au CA CNRACL pourraient continuer à siéger jusqu'à une prochaine élection. Mais cela signifie aussi que ce report pourrait être maintenu volontairement par ce gouvernement jusqu'en 2022, puisque c'est à cette date que les prérogatives du CA CNRACL seront modifiées par la réforme des retraites.

Il est important que la CGT oblige le gouvernement à se positionner clairement sur une date d'élections, plutôt que de laisser glisser la situation !!

### **3) Retraite**

Manque d'impulsion de la fédération et du collectif retraite sur ce sujet. Le responsable du collectif retraite fédéral ayant démissionné, Hélène a été sollicitée par des membres du groupe pour reprendre l'animation. Elle a accepté de manière transitoire. Est-ce judicieux d'avoir mandaté la secrétaire de l'UFR ? Cela brouille encore un peu plus la notion du dossier retraite qui n'est pas un dossier spécifique réservé aux retraité.e.s. Hélène doit nous envoyer le nom des participant.e.s à ce groupe.

#### **➔ Réforme des retraites**

Le taux de cotisation passerait dans le régime de retraite universel à 28,12% pour tout le monde. Cela pose problème dans la FPH et la FPT. En effet, nos cotisations s'élèvent à 41,75% (dont 30,65% contribution employeur et 11,10% cotisations salariales) pour couvrir les pensions mais aussi la couverture maladie professionnelle et invalidité. Quid du financement pour maladie et invalidité ? Quel impact pour les agents ? Les employeurs publics vont-ils devoir cotiser à des systèmes de prévoyance ou d'assurances ?

Quid de la catégorie active, les 4 critères de pénibilité sur les 10 validés en 2015 retirés par le gouvernement en 2017 lui permettent d'en supprimer une grande partie .

### **4) Formation AS :**

Il y a peu d'écrits sur ce que porte notre fédération notamment sur la reconnaissance et le salaire.

Il est à craindre que les EPHAD n'envoient leur personnel que sur le bloc de compétence qui les intéresse. Il faudrait que les militant.e.s obtiennent que des formations partielles n'amenant pas au diplôme AS soient refusées par l'ANFH. Ce risque existe déjà dans le secteur privé.

### **5) La loi "Grand-âge"**

Que porte la CGT, quelle est la stratégie CGT ? On ne peut pas faire qu'attendre. L'UCR semble seule à travailler sur la loi "Grand-âge". Le nouveau ministre Olivier Véran a demandé un rapport de plus !!! Une lettre de l'UCR va être adressée au Président de la République.

La journée EHPAD de notre fédération prévue le 2 avril est annulée dans le contexte actuel.

### **6) Situation liée au Coronavirus**

➔Hélène nous fait le point de la CE fédérale téléphonée de ce matin : manque de matériel et de tests, inquiétude des personnels notamment suite aux décès de médecins pour la plupart retraités et revenus travailler pour aider, pour l'instant, à part dans le grand Est, les lits de réanimation ne manquent pas, les directions essaient de tirer la couverture à eux et la loi d'état d'urgence sanitaire est dangereuse avec la possibilité d'imposer des CA, des RTT...

La fédération met en place un groupe COVID-19 pour communication, recensement de la situation, travail juridique.

#### **➔Rappel des retraité.e.s**

Le tract UFMICT du 19 mars qui demande que les agents retraités soient rappelés, que les agents à temps partiels reviennent travailler à temps plein, que les étudiants soient mis au travail, le paiement d'HS... La CGT ne peut pas porter les revendications des employeurs !!!

L'UFR n'a pas été interpellée par l'UFMICT sur la proposition de rappeler des retraité.e.s. Il est à rappeler que les retraité.e.s sont des sujets à risque et doivent rester confiné.e.s !!! Cela pose la question de la reconnaissance de l'UFR et de la place des retraité.e.s au sein de nos structures.

Certaines directions ont rappelé leurs retraité.e.s, il n'est pas tolérable qu'ils aient la pression de leurs anciennes directions. Lors de notre départ à la retraite, on est radié des cadres.

Face à la situation dramatique dans l'Est, les revendications urgentes sont des ouvertures de lits de réanimation avec du personnel formé, du matériel, des tests. Quid de la participation des cliniques privées, quid de l'utilisation de la réserve sanitaire ?

#### **Nous décidons de faire :**

- une communication concernant les rappels de nos retraité.e.s : Nicole DEFORTESCU
- une expression lettre à l'UFMICT suite au tract paru : Dominique GUISTI
- La CGT pourrait avoir une communication sur l'accès pour les personnels hospitaliers au traitement du coronavirus par l'hydroxychloroquine.

## 7) Congrès de l'UCR

Vu le contexte, il faudrait que l'UCR décide rapidement d'ajourner le congrès prévu en mai. La date de clôture pour les amendements du document d'orientation a été repoussée au 17 avril.

Pour les amendements, il est important que les membres de la CE de l'UFR envoient par mail leurs réflexions et propositions avant le 6 avril pour en discuter à la prochaine CE de l'UFR téléphonique du 8 avril de 14h à 16h.

Il faut solliciter nos syndicats pour qu'ils fassent remonter leurs amendements soit par l'UFR soit par les USR. Le délai et le contexte actuel vont rendre l'étude de ces documents difficiles à organiser tant dans les USR que dans les syndicats.

## 8) Revalorisation des pensions

Dans la dernière lettre de l'UFR n° 15, deux pages sont consacrées à la revalorisation et aux prélèvements sur les pensions. Pour baisser nos pensions le gouvernement a mis en place un nouveau dispositif anti-constitutionnel dans LFSS : une revalorisation différenciée !!!

## 9) Prochaine lettre UFR

→ Loi grand âge : Danièle VIGNAL.

→ décret CNRACL paru le 13/03/2020 : Nicole BERNABÉ et Jean-Luc GIBELIN.

→ pénibilité : Nicole BERNABÉ et Sylvie BRUNOL.

→ COVID 19 : Viviane DEBARGES et Hélène MICHAULT.

## 10) La prochaine réunion de la CE de l'UFR sera aussi téléphonique

Elle aura lieu le 8 avril, de 14h à 16h. Elle portera sur le congrès de l'UCR. Faites remonter avant cette date les questions ou amendements à Hélène.

# COMPTE RENDU DE LA C.E. TELEPHONÉE DE L'UFR DU 8 AVRIL 2020

**Présent-es :** *Hélène Michault, Mickaëlle Rigodon, Dominique Guisti, Luc Morvan, Isabelle Leclercq, Danièle Vignal, Nicole Defortescu, Jean-Luc Gibelin, Evelyne Bajard, Marie-Claude Margat, Carmen Schlichter, Nicole Bernabé, Marie-Ange Cardan, Linda Du Mortier, Marie-Paule Poussier, Sylvie Brunol.*

**Excusé-es :** *Viviane Debarge, Jean-Luc Huon, Bernard Frigout, Régine Rouxel.*

Cette Commission Exécutive avait initialement pour objet d'étudier les amendements pour le congrès de l'UCR. Le report de ce congrès à cause des mesures de confinement rendait caduc cet ordre du jour. De plus, seules deux camarades avaient fait part de certains amendements, malheureusement peu discutés dans leurs propres sections.

L'ordre du jour prévu a donc été chamboulé, deux points essentiels en dehors du congrès de l'UCR ont été discutés durant plus de 2 heures.

### 1) Le congrès de l'UCR :

Le congrès a été reporté au 30 novembre. Il se déroulera à Saint-Malo, comme prévu. Les réservations d'hôtel ont été annulées pour la semaine de mai et reportées sur la semaine du 30 novembre au 4 décembre. La CE de l'UCR a

décidé de la rédaction d'une note en direction des organisations de retraité.e.s, note qui complètera le document d'orientation et portera sur la situation liée à la pandémie et ses conséquences. Un nouveau calendrier sur la procédure d'amendement sera défini par le bureau de l'UCR qui nous en informera.

Les amendements devront passer par les UFR et les USR afin d'être pris en compte par la commission. Décision est prise de prendre le temps de lire attentivement les premières propositions et d'attendre de nouveaux amendements ;

### 2) Groupe de travail fédéral « retraite » :

Le collectif initial a vu sa composition modifiée. Il est passé du statut « collectif » à celui de « groupe de travail ». Ainsi, les unions fédérales ont pu faire des propositions de camarades. Le débat a montré une unanimité sur la nécessité de la présence des administrateurs des différentes caisses (CNRACL, IRCANTEC, ERAFT). En effet, leur apport dans le débat sur les retraites nous semble primordial. Hélène, responsable de ce groupe, fera connaître notre position à la direction fédérale.

Concernant la CNRACL, l'organisation des élections de nos représentant.e.s pourrait être



reportée du fait des suites du confinement et du report du 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales. Les représentants CGT ont sollicité les directions des deux fédérations (Services Publics et Santé Action Sociale) par une note envoyée aux deux secrétaires générales. Nicole Bernabé fait parvenir la note à toute la CE de l'UFR pour info.

### **3) La situation de la prise en charge dans les EHPAD,**

au domicile avec les auxiliaires de vie et dans les établissements de soins accueillant des personnes âgées, un texte de l'UCR est en voie de rédaction. Marie-Paule nous tiendra informé.e.s dès qu'il sera prêt.

Par rapport au rappel des retraité.e.s dans le cadre de la réserve sanitaire, cela doit se faire dans les règles et toutes les précautions pour les préserver de la contagion doivent être prises.

Visiblement, toutes les conditions ne sont pas remplies pour que cela se fasse dans les meilleures conditions. Certain.e.s de nos camarades ont été sollicité.e.s par leur directions mais ont répondu négativement.

### **4) Information générale :**

Evelyne nous informe qu'un créneau se libère à Courcelle les 23, 24 et 25 juin. Ces dates pourraient être utilisées pour la formation de la CE de l'UFR. Le débat fait apparaître que ces dates semblent encore trop proches pour affirmer que ce stage pourrait être maintenu à ces dates.

### **5) La prochaine réunion de la CE de l'UFR sera téléphonée.**

Elle aura lieu le 5 mai à 14 heures.

**#PLUSJAMAISÇA, SIGNONS #POURLEJOURDAPRES**  
**Ensemble, préparons le Jour d'Après, avec un même mot d'ordre :**  
**« Plus jamais ça ! »**

Avec les organisations signataires, la CGT appelle chaque citoyen-ne-s – vous ! - à faire entendre sa voix pour défendre des mesures sociales, environnementales et féministes et construire, ensemble, le monde d'après.

La crise sanitaire actuelle a mis le monde à l'arrêt tout en le précipitant dans l'urgence, celle de sauver des vies. Celle, aussi, de repenser et reconstruire un système qui, la preuve vient d'en être dramatiquement donnée, ne mène qu'à l'impasse.

Une impasse sanitaire, mais aussi sociale et climatique, pour laquelle nous sonnons l'alarme depuis des années.

**Aujourd'hui, une opportunité historique nous est donnée :**

- Celle d'une remise à plat d'un système injuste, climaticide et sexiste.
- Celle de réaliser les changements politiques nécessaires, les plus importants de ces dernières décennies.
- Celle d'un progrès collectif, jamais réalisé depuis des générations, pour un monde juste et durable.
- Celle de construire un monde « d'après » qui profite à toutes et tous et non plus à une minorité privilégiée, et préserve notre avenir et celui de la planète.

Dans ses dernières déclarations, Emmanuel Macron a appelé à des « décisions de rupture » et à placer « des services publics en dehors des lois du marché ».

### **Au-delà de grands discours, l'heure est aux actes.**

**En tant que citoyen-ne-s, nous avons toutes et tous le pouvoir de nous faire entendre pour prendre part à ces décisions qui impacteront durablement nos vies et celles des générations futures. Aujourd'hui, ensemble, défendons les mesures sociales, écologiques, féministes, qui s'imposent.**

### **SIGNER LA PÉTITION :**

**<https://www.policat.org/p/8921>**



## Elections CNRACL

Les élections pour le renouvellement du conseil d'administration de la CNRACL (*Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales*) doivent réglementairement se dérouler dans les 9 mois suivant le renouvellement des conseils municipaux.

La proposition de « la loi retraite » prévoit une gestion directe de la CNRACL dès 2022 par le nouvel établissement de gestion des retraites. L'absence de proposition de dates pour les prochaines élections CNRACL doit alerter largement sur la volonté réelle de ce gouvernement à organiser des élections au sein de notre caisse où de surcroît les administrateurs sont élus...

Donc rien de nouveau, au dernier Conseil d'administration du 12 mars 2020, malgré nos nombreuses interpellations auprès des tutelles :

Pour obtenir une date d'élection

Mais aussi sur le fait qu'après les élections municipales dont le 1<sup>er</sup> tour se déroulait le 15/03/2020, la non réélection de certains membres élus municipaux empêcherait le déroulement du CA de notre caisse.

Les tutelles nous assuraient de la sortie d'un décret avant le 15 mars 2020 permettant de proroger des mandats des administrateurs élus. Le service gestionnaire envisageait un scrutin du 4 novembre 2020 au 3 décembre 2020, se conformant à la COG (Convention d'objectifs et de gestion) 2018-2022 qui prévoit une publication des textes avant le 30 avril 2020.

Enfin, le ministère des solidarités et de la santé a publié le décret sur la prorogation des mandats des membres du conseil d'administration au Journal Officiel le 14 mars 2020, mais les textes sur les élections ne sont pas parus au 28 avril : [Décret n° 2020-246 du 13 mars 2020 relatif à la prorogation des mandats des membres du conseil d'administration de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.](#)

**Voilà en bref ce que ce décret prévoit :**

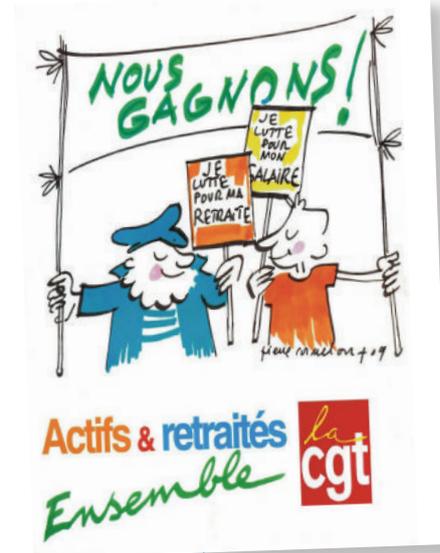
➔ **Publics concernés** : membres du conseil d'administration de la CNRACL, électeurs de ces membres.

➔ **Objet** : instauration d'une procédure de prorogation des mandats des membres du conseil d'administration de la CNRACL en cas de carence des représentants de l'un au moins des collèges

qui le composent ; prorogation exceptionnelle en 2020 des mandats des représentants en fonction des employeurs communaux et intercommunaux jusqu'à l'installation du prochain conseil d'administration.

➔ **Entrée en vigueur** : les dispositions du décret entrent en vigueur le lendemain de sa publication.

➔ **Notice** : le décret modifie l'article 9-1 du décret du 7 février 2007 relatif à la CNRACL afin de mettre en place une procédure de prorogation des mandats des membres du conseil d'administration de la caisse en cas de carence des représentants dans l'un au moins des collèges qui le composent. Il prévoit également une prorogation exceptionnelle en 2020 des mandats des représentants en fonction des employeurs communaux et intercommunaux jusqu'à l'installation du prochain conseil d'administration.



La pandémie remet tout en question. Les dates proposées tenaient compte d'un report des élections municipales à juin 2020. Chacun sait que, suite à la pandémie qui sévit, nous n'avons aucune visibilité sur l'échéance de ce scrutin.

Il est plus probable d'envisager un prochain scrutin pour le renouvellement du CA de la CNRACL à partir de mars 2021, l'échéance de fin 2020 semble très compromise...

Ce scrutin concerne environ plus de 3 millions d'inscrits : environ 2 millions d'actives et actifs et 1,2 millions de retraité-e-s.

**Quelle que soit la date de ces élections, nos Fédérations doivent informer sur l'enjeu politique du maintien des élections CNRACL. C'est un rendez-vous qui est important dans le contexte revendicatif retraite protection sociale et défense de la Fonction Publique.**

En effet, maintenir une caisse spécifique de retraite des Fonctionnaires hospitaliers et territoriaux réaffirme la préservation de la Fonction Publique de son statut mais aussi la défense des droits des affiliés qu'ils soient actifs ou retraité-e-s.

La CNRACL reste un des très rares régimes de base à avoir conservé un suffrage universel direct pour désigner les membres du conseil d'administration. C'est une spécificité précieuse que la CGT doit mettre en avant.



Nous devons informer nos syndicats et sections de retraités, construire et impulser la campagne à mener avec des propositions d'initiatives (matériel à disposition, tour de France pour expliquer ce qu'est la CNRACL etc..) pour permettre au plus grand nombre de voter CGT.

Dans ses déclarations Emmanuel Macron a appelé à des décisions de rupture « placer les services publics en dehors des lois du marché ». Prenons-le au mot construisons dès maintenant « le jour d'après » :

- avec des services publics répondant aux besoins de la population
- une Fonction Publique renforcée avec les moyens nécessaires, une revalorisation des salaires et un statut renforçant la qualité de fonctionnaire et le maintien de la CNRACL caisse spécifique à la Fonction publique pour les versants territorial et hospitalier.

Nicole BERNABÉ, élue CGT au CA CNRACL, collège des retraité.e.s

📣 **Le dernier flash info des élu.e.s CGT au CA de la CNRACL est paru.**

→ Pour le lire : <http://www.sante.cgt.fr/Flash-Infos-no39-mars-2020>



**EN DIRECT AVEC LA CNRACL**  
Flash d'info  
du groupe des élu.e.s CGT

n°39 - Mars 2020



## NOTRE SOCIÉTÉ À L'ÉPREUVE DU CORONAVIRUS

### MACRON ET L'HÉRITAGE DU CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE !

Lors de son intervention du 14 Avril dernier, le Président a dit qu'il y a plus de deux cent ans, des hommes avaient garanti que « *les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune* » : petite phrase anodine quoiqu'il ait choisi délibérément de ne citer que la seconde partie du premier article de la Déclaration du 26 Août 1789 qui commence par « *Les hommes naissent libres et égaux en droits* ».

### POURQUOI CE CHOIX ?

D'un côté, l'égalité des droits (tout de même très vite limitée par le vote des nantis) ; de l'autre, la sacralisation de la distinction sociale fondée sur l'utilité commune qui se réduit à l'ordre public, par la garantie des propriétés.

En 1789 comme en 2020, il s'agit de rappeler à chacun sa place, son rang, la hiérarchie sociale avec l'obsession mortifère de la cordée, avec les premiers de cordée et ceux qui ne sont rien.

Après la référence à la Révolution Française, Emmanuel Macron a conclu son intervention par ces termes : « *... nous aurons des jours meilleurs et nous retrouverons les jours heureux* ». Cette fois-ci, c'est une référence explicite au programme du Conseil National de la Résistance à propos du « chemin » qu'il souhaiterait ouvrir après la crise qui nous frappe.

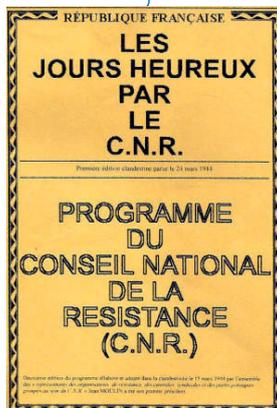
On en voit bien l'intérêt pour un président en quête d'« union sacrée ». Mais les paroles s'envolent, contrairement aux faits. Car jusque-là, c'est précisément cet héritage que le chef de l'État s'est attaché à démanteler méthodiquement. Les « Jours Heureux » proclament la création d'un « *plan complet de Sécurité Sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail* ».

C'est bien cela que le mouvement historique de cet hiver contre la réforme des retraites voulait défendre et améliorer. Une réforme imposée par le recours au 49-3, qui, comme celle de l'assurance chômage, n'est que suspendue pour l'heure.

« Une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général » prônait encore le CNR dans son programme. Or l'exécutif ne conçoit toujours pas de rétablir l'ISF, ni de revenir sur la flat-tax, ni même une contribution accrue des grandes entreprises, qui pour certaines continuent de verser des dividendes.

### LA DÉSINDUSTRIALISATION EN QUESTION

Le Président annonce presque fier « *Il se trouve que j'ai toujours cru en l'État* ». Mais les politiques menées depuis 2017 ont pourtant affaibli l'État et les Services publics, notamment hospitaliers.



S'il n'est pas seul coupable, c'est sous sa présidence que des usines de masques et de bouteilles d'oxygène ont fermé, et que la perte de souveraineté sanitaire et industrielle s'est amplifiée.

Ainsi l'usine Luxfer Gas Cylinders, spécialisée dans la fabrication de bouteilles de gaz à haute pression, dont l'oxygène médical, fermée par le groupe britannique Luxfer Holding PLC, détenu par des fonds tels Fidelity ou encore BlackRock. Et pourtant l'entreprise va bien avec 9 % de bénéfice avant impôts ! L'usine a fermé pour la rentabilité financière.

L'usine située à Gerzat, fabriquait 220.000 bouteilles par an, dont la moitié pour l'oxygène médical, 40% pour équiper les pompiers et 10% pour l'industrie. Les salarié.e.s qui occupaient leur usine depuis le mois de janvier ont mis fin à leur action jeudi pour respecter le confinement, mais ils ont pu empêcher le démantèlement du matériel de production. Il s'agit de la dernière usine en Europe capable de fabriquer ces bouteilles qui manquent déjà en Italie.

L'usine de l'entreprise Honeywell de Plaintel près de Saint Briec, spécialisée dans la fabrication de masques, a fermé en 2018. Pire ! Honeywell, le propriétaire, avait fait détruire ses huit machines en les faisant concasser par la déchetterie. Au moment de la grippe H1N1, en 2009, l'usine fonctionnait vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept et avait multiplié par 5 sa capacité de production. "La rentabilité économique [de l'usine] est avérée, mais trop faible pour les standards du groupe" dit un rapport d'audit. La production de ses masques a été délocalisée en Tunisie. À l'époque cela paraissait logique pour nos responsables politiques et économiques. Ces derniers jours, le groupe américain Honeywell a annoncé qu'il ouvrait une usine à Rhodes Island pour faire face à la demande de masques aux États-Unis...

### **PAS BESOIN D'ÊTRE SORCIER POUR SAVOIR QU'UN PAYS QUI NE PRODUIT PLUS LUI-MÊME SE REND DÉPENDANT...**

« Sachons nous réinventer » lançait le président de la République... Quelle déception quand l'État répond par « une prime exceptionnelle » à « l'ensemble du personnel soignant et des fonctionnaires » avec la mise en place d'une véritable usine à gaz quant à son attribution en fonction du lieu d'exercice... Nous sommes loin



de l'ambitieux programme promis !!!! Alors que depuis plus d'une année c'est l'ouverture de véritables négociations salariales sérieuses qui est demandée. Toujours promises mais jamais obtenues !

### **LES PLUS AGÉ·E·S NÉGLIGÉ·E·S PAR LA SOCIÉTÉ MODERNE**

Nous n'en avons pas fini avec cette pandémie même si en France, des indicateurs tendent à revenir au vert. Elle court toujours chez nous et ailleurs dans le monde.

Les retraité.e.s en sont parmi les premières victimes. D'abord parce que le virus est particulièrement virulent chez les plus âgé.e.s et c'est eux/elles presque exclusivement, qui meurent de cette maladie. Mais elles et ils sont aussi les sacrifié.e.s par les pouvoirs publics et la société. Notre société maltraite ses « vieilles et vieux ». Les pouvoirs publics négligent depuis longtemps les enjeux du vieillissement, en témoigne encore récemment les péripéties de la loi « grand âge » sans cesse repoussée, jamais arrivée à aboutissement jusqu'à présent.

Il a fallu attendre le 2 avril, soit près de deux mois après le début de l'épidémie, pour que l'État communique enfin sur les victimes du covid-19 en EHPAD. Cette négligence est bien un révélateur de l'âgisme de notre société, comme si la mort des vieux était quantité négligeable. La canicule de 2003, le mouvement de grève dans les EHPAD depuis janvier 2018, n'ont pas provoqué le bouleversement attendu pour donner aux personnes âgées le soin et le respect qui leur sont dus.



4 à 5% de la population est très âgée et vit dans un état de solitude extrême. Notre société depuis le XX<sup>e</sup> siècle vit dans une accélération de l'histoire jamais connue, les progrès scientifiques et industriels se succèdent à un rythme effréné. Les jeunes vivent dans la certitude que l'avenir ne sera plus jamais comme le passé et donc que les ancien.n.e.s ne transmettent plus rien, ne sont plus détenteurs d'une certaine sagesse... Elles et ils ne sont plus respecté.e.s, plus écouté.e.s, voire délaissé.e.s. De plus, s'occuper des personnes âgées pourrait rappeler aux plus jeunes qu'un jour ils seront comme elles et eux.

### **A L'ÉCART DE L'ACCÈS AUX SOINS**

Notre système de santé est régi depuis plus de 15 ans par des règles d'austérité et de rentabilité.

On entend des médecins affirmer qu'après soixante-quinze ans, il ne faudrait plus mettre en route de traitements trop coûteux, trop invasifs. Bien sûr nous ne sommes pas égaux devant ce raisonnement, les plus riches peuvent toujours trouver des cliniques leur donnant accès à ces traitements...

Condamné.e.s à mourir au domicile, avec des traitements à minima, voire se dépêcher de disparaître, voilà ce qui semble se dessiner. A l'occasion de la crise sanitaire actuelle, des notes et consignes suggèrent de ne pas hospitaliser les personnes âgées, surtout si elles et ils sont en EHPAD, donc très probablement fragilisés.e.s. On facilite même l'accès pour les EHPAD aux traitements de soins palliatifs visant à « abréger les souffrances » ... Mais est-ce bien leurs souffrances que l'on veut ici abréger ? On l'espère !



Les retraités.e.s, les personnes âgées, représentent une part de plus en plus importante de notre société et pourtant elles et ils sont si peu considérés.e.s, si peu écoutés.e.s. Nous devons faire entendre notre voix et ne pas nous laisser négliger.

Les mots n'effacent pas les faits et ne remplacent pas les morts. Nous n'allons pas leur demander des comptes, nous allons leur imposer de nous rendre des comptes !

Viviane DEBARGES  
et Hélène MICHAULT



## Déconfinement : les retraités.e.s sont des citoyens à part entière

Union Confédérale des Retraités CGT au Président de la République

Le gouvernement, après avoir tenté d'imposer aux retraités et personnes âgées l'obligation de rester confinés au-delà du 11 mai, parle désormais de recommandation. C'est pour leur bien nous-dit-on. Non, c'est parce que le gouvernement de la 6<sup>e</sup> puissance du monde est incapable d'assurer la protection de leur déconfinement ! Si la non-discrimination était confirmée fin avril la question des protections à mettre à disposition resterait posée.

### L'État doit garantir à tous la liberté de se déplacer

L'État a le devoir de faire respecter les libertés et de créer les conditions de leur exercice. Fait inquiétant, le Conseil d'État dans une ordonnance du 15 avril a rejeté la demande de plusieurs syndicats, dont la CGT, visant à ordonner au gouvernement de prendre davantage de mesures concernant le dépistage systématique et régulier du personnel et des résidents dans les EHPAD, promis par le ministre de la Santé.

Autre fait tout aussi inquiétant, le ministre des Affaires Etrangères a confirmé que les masques commandés le 10 avril ne seront livrés qu'à la fin du mois de juin... Comment le gouvernement compte-t-il assurer dans de bonnes conditions le déconfinement à partir du 10 mai ?

### Le pays a les moyens d'assurer notre liberté de circulation

Les retraités et les personnes âgées représentent la grande majorité des 18 millions de citoyens qui verraient leur sortie du confinement renvoyée à leur responsabilité. Si « la main invisible du marché » s'avère incapable de le faire, c'est au gouvernement de mettre en place les conditions du déconfinement, qui sont les meilleurs remèdes contre la propagation du virus :

- 🔊 Généralisation des masques à toute la population.
- 🔊 Dépistage pour tous, non pas seulement pour ceux qui présentent des symptômes, mais surtout pour ceux qui n'en présentent pas et qui peuvent être porteurs du virus, sans le savoir,
- 🔊 Réquisition de logements et bureaux vides pour héberger, isoler et soigner celles et ceux qui sont contaminés.
- 🔊 Campagne de vaccination dès la sortie du vaccin.

Nous exigeons que partout soient mises en place ces dispositions dans l'attente d'un vaccin ou d'un traitement efficace.

LUCR CGT, le 20 avril 2020

Pétition UCR à signer en ligne en cliquant dans le lien :

[https://www.change.org/o/union\\_conf%C3%A9d%C3%A9rale\\_des\\_retrait%C3%A9s\\_cgt](https://www.change.org/o/union_conf%C3%A9d%C3%A9rale_des_retrait%C3%A9s_cgt)

## Le Conseil d'État, un allié des carences tragiques de nos gouvernants !

Beaucoup d'organisations dont celles de la CGT ont multiplié les recours d'urgence (référé-liberté) auprès des tribunaux administratifs et du Conseil d'État sur les décisions et manquements tragiques du gouvernement pour faire face à la pandémie du COVID 19 et la mise en danger des soignants et de la population portant atteinte à la liberté fondamentale inscrite dans notre constitution.



Le Conseil d'État a systématiquement validé l'action du gouvernement. Ses réponses, plus exactement ses ordonnances sont basées uniquement et intégralement sur les explications données en particulier par le Ministre de la santé sur l'arrivée imminente de matériel (???) . Le Conseil d'État relaie donc les effets d'annonce (très contradictoires) et les promesses du Président de la république et de son gouvernement sur le soi-disant nombre suffisant de masques, de sur-blouses, de gel alcoolique, de traitement, de places de réanimation... !!!

Pour exemple le Conseil d'État a annulé l'ordonnance du tribunal administratif de Guadeloupe qui imposait à l'ARS des tests et traitements "en nombre suffisant" suite à la demande de l'organisation syndicale de l'UGTG (Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe) face à la pandémie du COVID 19 et "la dégradation constante de l'état sanitaire du pays, et en particulier de la Guadeloupe"<sup>1</sup> .

Le Conseil d'État a confirmé uniquement sur la réponse de l'ARS et du CHU, que la pharmacie interne du CHU disposait de stocks suffisants et que des commandes complémentaires « ont été passées » de tests et de traitement qui devaient arriver... L'UGTG qui a été déboutée considère que cette action juridique a quand même un peu améliorée la réponse aux besoins suite à la pression exercée par cette démarche.

Dans une autre ordonnance de référé du 15 avril, le Conseil d'État a rejeté une requête émanant de 2 organisations nationales syndicales FO et des organisations de la CGT départementales et locales<sup>2</sup> . Ils demandaient le dépistage généralisé du Covid-19 dans les EHPAD et des mesures sur la mise à disposition de matériel (masques), et des matériels d'oxygénation à haut débit "pour les résidents dont l'état ne nécessite pas une prise en charge dans un établissement hospitalier".

Pour le Conseil d'État le ministre des Solidarité et de la Santé a fait au contraire valoir que "les requérants n'ont établi aucune action ou carence de l'autorité publique de nature à créer un danger caractérisé et imminent pour la vie des personnes, et par suite à porter une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale". L'ordonnance relève en effet « qu'allant au-delà des recommandations du Haut conseil de la santé publique en date du 30 mars », le ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé, le 6 avril 2020, l'engagement d'une campagne de dépistage systématique en faveur du personnel et des résidents des Ehpads dans lesquels un cas de contamination au Covid-19 a été constaté. Qui peut croire que le Conseil d'État a pu vérifier le lendemain de cette annonce du Ministre les commandes d'automates d'extraction, de réactifs et de coton tiges... pour s'assurer de la faisabilité de ces annonces ?

Aujourd'hui encore le manque cruel de matériel de tests et de protection dans les EHPAD est encore malheureusement dénoncé par les salarié.e.s



dans la situation tragique de contamination et de mort de personnes âgées. Pour les appareils d'oxygénation à haut débit, l'ordonnance rappelle que le ministère a défini "une stratégie de gestion de l'oxygène médical en EHPAD et à domicile, qui a fait l'objet d'une diffusion aux agences régionales de santé le 2 avril 2020 et que, compte tenu des tensions observées sur l'approvisionnement en concentrateurs individuels, de nouvelles consignes relatives à la gestion de l'oxygène en Ehpad ont été diffusées par le ministère le 11 avril, en vue d'assouplir les conditions d'accès à des solutions alternatives d'oxygénation"<sup>3</sup>. C'est bien sûr sans compter la tension pour se procurer les bouteilles d'oxygène dont la production a été arrêtée définitivement en France cette année dans l'usine Luxfer<sup>4</sup>.

La réponse pourrait paraître cynique quand on sait que le Ministère a publié un décret<sup>5</sup> pour l'utilisation du Rivotril. Le Conseil d'État a débouté le syndicat « Jeunes Médecins » qui demandait de suspendre ce dispositif arguant que « l'administration de cette molécule (contre-indiquée en cas d'insuffisance respiratoire) à un patient souffrant du Covid-19 aura pour effet d'atteindre une sédation terminale à domicile entraînant le décès ». Et ce syndicat a considéré que la collégialité pour la décision n'est pas suffisamment encadrée par ce décret.

**Le Conseil d'État a aussi débouté deux associations qui demandaient un « égal accès » aux soins hospitaliers** en pointant une « rupture d'égalité » liée à l'épidémie de Covid-19 avec l'existence d'un « tri » des patients – en fonction de leur âge et de leur état –, imposé par l'engorgement des établissements hospitaliers dû à l'épidémie de Covid-19. Elles voulaient contraindre le gouvernement à prendre des mesures pour « faire respecter l'égal accès aux soins hospitaliers et aux soins palliatifs pour les résidents en EHPAD et les personnes dépendantes maintenues à domicile et présentant des symptômes » de cette maladie. Le Conseil d'État a estimé que « les critères médicaux de l'admission en réanimation ne sont pas devenus plus stricts » pour les personnes âgées « par crainte d'une saturation des services » puisque « plusieurs recommandations » de sociétés savantes « ont rappelé que l'admission en réanimation ne pouvait se fonder uniquement sur le critère de l'âge ou sur tout autre critère pris isolément ». Pourtant et malheureusement la réalité est toute autre, les soignants se sont exprimés en particulier des médecins urgentistes et des médecins coordinateurs d'EHPAD sur le tri cauchemardesque des patients en fonction de l'âge quand il n'y avait plus de place en réanimation, en particulier dans le Grand-Est où les familles déplorent de nombreux morts.



Dessin de JERC : « Sibeth Ndiaye<sup>6</sup>, nous masque la vérité »

Au final le Conseil d'État en reprenant seulement les communications des gouvernants renvoie les médecins et autres personnels de santé, les directeurs d'établissements de soins/EHPAD et les responsables des ARS vers leurs responsabilités personnelles pour gérer la situation. Il ne se comporte pas comme un juge du réel à l'écoute des preuves du peuple mais comme un véritable complice et un gardien zélé des décisions ou des communications politiques de nos gouvernants.

Le Conseil d'État, créé par Napoléon Bonaparte en 1799, a deux fonctions officielles celle de la plus haute des juridictions de l'ordre administratif en France et celle de conseiller du gouvernement : les exemples récents montrent qu'il est plutôt en osmose avec les gouvernements depuis fort longtemps et même dans les pires périodes comme le régime de Vichy (et peut même dépasser les pires lois<sup>7</sup>) !

Nous avons déjà fait les frais de cette haute juridiction pour valider la suppression de la catégorie active des infirmier.e.s ou pour obliger celles-ci à adhérer à un ordre. Le principe d'égalité, inscrit dans la constitution, est à géométrie variable pour cette juridiction : il est puissant quand il s'agit de déterminer que le capital est spolié, et il devient faible quand il s'agit de la pénibilité des infirmier.e.s qui font le même travail... De connivence avec le gouvernement Il a même purement et simplement inventé le droit pour supprimer la catégorie active auxiliaires de puériculture en crèche hospitalière !

Une nouvelle constitution française pour le peuple doit balayer cette instance. La Cour européenne des Droits de l'Homme a plusieurs fois émis des doutes sur la pertinence d'une institution qui fait coexister fonctions consultative et contentieuse.

Ces jugements même si nous les perdons montrent plus que jamais que nous avons des dirigeants qui

nous mentent pour ne pas assumer les ravages causés par leur politique néo-libérale d'austérité et de globalisation de l'économie. Comme le disent des historiens et des juristes « on peut perdre la bataille juridique mais grâce à celle-ci, on peut gagner la bataille politique ».

**Communiquons largement pour rétablir la vérité et construisons dès maintenant avec nos propositions, le jour d'après pour une société plus juste où l'on peut mener une vie plus douce et plus longue.**

Sylvie BRUNOL, CE UFR Santé et Action Sociale

- 1) <https://www.conseil-etat.fr/ressources/decisions-contentieuses/dernieres-decisions-importantes/conseil-d-etat-4-avril-2020-doses-d-hydroxychloroquine-et-tests-de-depistage-au-chu-de-guadeloupe>
- 2) <https://www.conseil-etat.fr/ressources/decisions-contentieuses/dernieres-decisions-importantes/conseil-d-etat-15-avril-2020-depistage-systematique-et-regulier-des-personnes-residant-en-ehpad>
- 3) [https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2015/15-08/ste\\_20150008\\_0000\\_0126.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2015/15-08/ste_20150008_0000_0126.pdf)
- 4) Communiqué CGT : <https://ftm-cgt.fr/luxfer-la-cgt-mobilisee-pour-la-reouverture-de-la-seule-usine-deurope-a-produire-des-bouteilles-doxygene-medical-fermee/>
- 5) <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041763328&categorieLien=id>
- 6) Sibeth NDIAYE, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, porte-parole du gouvernement
- 7) Pour aller plus loin sur Conseil d'État et régime de Vichy : [https://www.u-picardie.fr/curapp-revues/root/31/daniele\\_lochak1.pdf\\_4a07dd27e560c/daniele\\_lochak1.pdf](https://www.u-picardie.fr/curapp-revues/root/31/daniele_lochak1.pdf_4a07dd27e560c/daniele_lochak1.pdf)

## **Lettre d'Annie ERNAUX au Président de la République** **"Sachez, Monsieur le Président, que nous ne laisserons plus nous voler notre vie..."**

"Monsieur le Président,  
Je vous fais une lettre  
Que vous lirez peut-être  
Si vous avez le temps".

À vous qui êtes féru de littérature, cette entrée en matière évoque sans doute quelque chose. C'est le début de la chanson de Boris Vian *Le déserteur*, écrite en 1954, entre la guerre d'Indochine et celle d'Algérie.

Aujourd'hui, quoique vous le proclamiez, nous ne sommes pas en guerre, l'ennemi ici n'est pas humain, pas notre semblable, il n'a ni pensée ni volonté de nuire, ignore les frontières et les différences sociales, se reproduit à l'aveugle en sautant d'un individu à un autre.

Les armes, puisque vous tenez à ce lexique guerrier, ce sont les lits d'hôpital, les respirateurs, les masques et les tests, c'est le nombre de médecins, de scientifiques, de soignants. Or, depuis que vous dirigez la France, vous êtes resté sourd aux cris d'alarme du monde de la santé et ce qu'on pouvait lire sur la banderole d'une manif en novembre dernier - *L'état compte ses sous, on comptera les morts* - résonne tragiquement aujourd'hui. Mais vous avez préféré écouter ceux qui prônent le désengagement de l'État, préconisant l'optimisation des ressources, la régulation des flux, tout ce jargon technocratique dépourvu de chair qui noie le poisson de la réalité.

Mais regardez, ce sont les services publics qui, en ce moment, assurent majoritairement le fonctionnement du pays : les hôpitaux, l'Éducation nationale et ses milliers de professeurs, d'instituteurs si mal payés, EDF, la Poste, le métro et la SNCF. Et ceux dont, naguère, vous avez dit qu'ils n'étaient rien, sont maintenant tout, eux qui continuent de vider les poubelles, de taper les produits aux caisses, de livrer des pizzas, de garantir cette vie aussi indispensable que l'intellectuelle, la vie matérielle.

Choix étrange que le mot « résilience », signifiant reconstruction après un traumatisme. Nous n'en sommes pas là.

Prenez garde, Monsieur le Président, aux effets de ce temps de confinement, de bouleversement du cours des choses. C'est un temps propice aux remises en cause. Un temps pour désirer un nouveau monde. Pas le vôtre ! Pas celui où les décideurs et financiers reprennent déjà sans pudeur l'antienne du « travailler plus », jusqu'à 60 heures par semaine.

Nous sommes nombreux à ne plus vouloir d'un monde dont l'épidémie révèle les inégalités criantes, nombreux à vouloir au contraire un monde où les besoins essentiels, se nourrir sainement, se soigner, se loger, s'éduquer, se cultiver, soient garantis à tous, un monde dont les solidarités actuelles montrent, justement, la possibilité.

Sachez, Monsieur le Président, que nous ne laisserons plus nous voler notre vie, nous n'avons qu'elle, et « rien ne vaut la vie » - chanson, encore, d'Alain Souchon.

Ni bâillonner durablement nos libertés démocratiques, aujourd'hui restreintes, liberté qui permet à ma lettre - contrairement à celle de Boris Vian, interdite de radio - d'être lue ce matin sur les ondes d'une radio nationale.

Annie Ernaux, Cergy, le 30 mars 2020.

"Lettres d'intérieur", chronique d'Augustin Trapenard sur France Inter.



Annie Ernaux est écrivaine. Son oeuvre oscille entre l'autobiographie et la sociologie, l'intime et le collectif.

### *« L'écriture comme un couteau »*

Pendant une année environ, sans régularité particulière, Frédéric-Yves Jeannet (écrivain mexicain, d'origine et d'expression française) a envoyé à Annie Ernaux des questions et des réflexions. Dans ses réponses, l'auteure s'efforce de rendre compte d'une pratique d'écriture, commencée il y a trente ans, de décrire sa manière de travailler, d'explicitier la « visée » de ses textes :

*« J'importe dans la littérature quelque chose de dur, de lourd, de violent même, lié aux conditions de vie, à la langue du monde qui a été complètement le mien jusqu'à dix-huit ans, un monde ouvrier et paysan. Toujours quelque chose de réel.*

*J'ai l'impression que l'écriture est ce que je peux faire de mieux, dans mon cas, dans ma situation de transfuge, comme acte politique et comme don. »*

**Annie Ernaux.- L'écriture comme un couteau.- Collection Folio (n° 5304), Gallimard, 2011**

Nicole BERNABÉ

